CONCERTATION PRÉALABLE

ATTESTATION

Objet : Demande d'autorisation

Je soussigné, Mme COURSIMAULT Martine, Directrice territoriale adjointe Aménagement, représentant la Société Anonyme de HLM NEOLIA, certifie qu'il n'a pas été organisé de concertation préalable au sens de l'article L 121-16 du code de l'environnement.

Il n'y a donc pas lieu de fournir les pièces mentionnées par l'article R 123-8 (5ème alinéa) du code de l'environnement.

Date le 09 septembre 2022

Signature et cachet

Néolia
Groupe ActionLogement
Lotissement
Chemin de Valentin - EXPOBAT
CS 13071 - 25046 Besançon Cedex
Tél. 03 81 40 08 84